

La Semaine

du Roussillon

www.lasemaineduroussillon.com
N°993 - Du 9 au 15 juillet 2015 - Tous les jeudis 1€80

Réglementation sur les armes

Les chasseurs dans le viseur de l'administration

Il y a de l'agitation du côté de la Fédération de chasse des P.O. Un problème qui est né en décembre 2014. « On a eu en décembre 2014, un chasseur qui est venu nous voir, raconte Gilles Tibié, le directeur de la fédération des P.O. Il avait reçu un courrier de la préfecture lui demandant de restituer ou de se dessaisir de ses armes. Cela faisait suite à un nouvel article du code de la sécurité civile. Il s'agissait au départ d'éviter que des personnes dangereuses soient en possession d'armes. Le chasseur en question n'avait pas de problème particulier, pas de casier. Juste une altercation il y a des années en arrière sur un terrain de rugby. On a demandé à la préfecture, on nous a dit

de faire une demande de recours gracieux. C'est ce qu'on a fait et nous avons obtenu une décision d'annulation. Mais au fil des mois, les demandes de ce type ont augmenté ». Il y aurait ainsi près de 50 demandes de ce type depuis six mois. La plupart du temps pour des motifs anodins, de simples altercations, pour un joint de haschisch fumé il y a des années, parfois plus de 15 ans, pour des erreurs sur des inscriptions au casier judiciaire. Chaque fois cela nécessite de monter des dossiers, de faire des recours, de demander à l'avocat. De plus l'annulation est inscrite sur un fichier national, le Finiadia qui interdit ensuite à l'intéressé d'obtenir un permis de chasse. La curiosité, selon

les responsables de la fédération de chasse, c'est que ce zèle n'est constaté que dans les P.O. Dans l'Aude voisine comme dans la plupart des départements français, il n'y a pratiquement pas de demande de ce type. « On a le sentiment que le texte de loi s'applique plus fort ici qu'ailleurs, estime Alain Esclopé, le président de la fédération de chasse des P.O. On comprend que le fait de posséder des armes peut poser problème. Mais il faut qu'il n'y ait pas d'exagération dans l'application des lois. Je vais essayer de voir la préfète pour voir ce qui se passe... » Ce qui permettra peut-être aux chasseurs des P.O. d'éviter d'être particulièrement ciblés.